



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 25 février 2013.

Communiqué de presse

Appels à projets 2013 FIPD

Suite au lancement de l'appel à projets du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la préfecture informe les porteurs de projets que **la date limite de remise des dossiers est repoussée du 22 février au 1er mars 2012**.

Pour rappel : l'État est susceptible d'apporter son soutien financier aux porteurs de projets, publics ou privés, souhaitant mener des actions au plus près des populations dans les domaines de la prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes et de la lutte contre les drogues et les toxicomanies,. Ce soutien peut intervenir au titre du **Fonds interministériel de prévention de la délinquance** (FIPD) ou au titre de la **Mission interministérielle pour la Lutte contre les drogues et les toxicomanies** (MILDT).

Certaines problématiques transversales sont partagées. C'est la raison pour laquelle le présent appel à projets est commun aux deux fonds d'intervention, tous deux gérés par le cabinet du Préfet de la Martinique.

Au regard des spécificités identifiées en Martinique, plusieurs priorités ont été dégagées. La MILDT comme le FIPD auront prioritairement vocation à soutenir les actions de prévention réalisées en direction des jeunes. Les projets mis en œuvre à l'échelle des territoires prioritaires (territoires de la politique de la ville, zone de sécurité prioritaire de Fort-de-France) et des communes dotées d'un CLSPD, sous réserve de l'analyse enjeux de délinquance, seront privilégiés.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

Le soutien et la responsabilisation des parents, l'application de la loi et le développement des alternatives aux poursuites, la formation d'acteurs-relais...sont autant de lignes d'action conjointes.

- **Appel à projets du FIPD**

En 2013, le FIPD aura vocation à soutenir plus particulièrement des actions relatives à la lutte contre la récidive, à la prévention de la délinquance ou aux actions de médiation visant à la tranquillité publique. Il viendra également en appui des actions menées en matière d'aide aux victimes, de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ; en matière de soutien à l'ingénierie et aux actions à caractère national et en matière de vidéo protection et de prévention situationnelle.

Les porteurs de projet devront adresser leur dossier à la préfecture au Cabinet du préfet – Rue Victor Sévère – BP 647/648 - 97262 Fort-de-France Cedex

Toutes les informations et le dossier d'appel à projet sont sur le www.martinique.pref.gouv.fr

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr